

Nombre de Membres du comité :

65

Séance du 23 décembre 2025

Nombre de Membres en fonction :

65

Faute de quorum, le Comité Syndical du 18 décembre 2025 n'a pas pu délibérer

Nombre de Présents : 6

Selon l'article L 21.21-17 du CGCT, le Comité Syndical s'est réuni à nouveau au P.E.T.R. à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE le mardi 23 décembre 2025 à 14h00 (ordre du jour identique à la première convocation)

Nombre de Pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimé : 6

Oui : 6

Etaient présents :

MMES BEVIERE Monique, LEVEQUE Marie-Claire

Objet de la Délibération

**Validation du projet de Contrat
Territorial Eau et Climat (CTEC) 2026-
2030 et demandes de subvention auprès
de l'AESN et des collectivités maîtres
d'ouvrage des démarches BAC**

**MM BERTHELOT Michel, DUFOUR Christian, GUERINET Patrick,
ROUSSEAU Pierre**

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GUERINET

Date de la convocation :

19 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20251223-DELIB302025-DE



Le Comité syndical du PETR. Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2019-2024, intitulé « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, adopté par le comité de bassin et le conseil d'administration le 19 septembre 2024, par délibération n° CA 24-25 à 24-28, modifié par délibération n° CA 25-05 du 14 mars 2025,

Considérant que ce programme vise à répondre aux défis du bassin Seine-Normandie, et qu'il place la sobriété au premier rang des priorités,

Considérant que, pour préserver les ressources et sécuriser l'approvisionnement en eau potable, le programme soutient les stratégies locales de protection des captages en mobilisant les collectivités autour de démarches préventives s'appuyant sur différents leviers. Le soutien aux agriculteurs se manifeste par des aides visant à promouvoir des pratiques agricoles optimisant l'utilisation de l'eau et préservant les écosystèmes. L'accent est mis sur la réduction des pollutions agricoles, notamment via le soutien au développement des filières à bas niveau d'intrants (dont l'agriculture biologique) et en valorisant les pratiques agroécologiques.

Considérant que, pour répondre aux enjeux du bon état des masses d'eau, dans un contexte d'accélération du changement climatique, et notamment les enjeux inscrits au Plan eau, le 12^{ème} programme porte les priorités suivantes :

- Renforcer l'ensemble des actions permettant de favoriser la sobriété en eau et en réduisant les prélèvements pour tous les usages,
- Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- Accompagner la transition agricole pour l'eau,
- Reconquérir la biodiversité : les solutions fondées sur la nature au cœur des projets,
- Atteindre les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027,
- Mobiliser les acteurs et les territoires et assurer la solidarité entre les territoires,

Considérant la complémentarité et la cohérence de cette démarche avec les autres programmes portés par le PETR, tels que le SCoT, la Trame verte et bleue, le PCAET, l'Agenda 21, le Contrat Local de Santé, etc.,

Considérant les 5 territoires de bassin d'alimentation de captage « Grenelle » prioritaires situés sur le PETR, à savoir, Aulnay-la-Rivière, Malesherbes (Commune déléguée du Malesherbois), Marsainvilliers, Pithiviers et Puiseaux, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale depuis la prise de compétence GEMAPI eau et assainissement en 2024 et 2025 (CC du Pithiverais et CC du Pithiverais Gâtinais),

Considérant la plus-value d'associer la CC de la Plaine du Nord Loiret aux démarches de CTEC 2026-2030, compétente en eau et assainissement, et par ailleurs intégrée aux périmètres de protection des BAC de Pithiviers et Marsainvilliers,

Considérant que ces Communautés de communes n'ont pas la compétence technique « animation agricole » en interne,

Considérant l'expérience du PETR dans l'animation de démarches territoriales en lien avec les thématiques eau et milieux (4 contrats successifs ont été signés avec l'AESN depuis 2000),

Considérant le précédent portage de l'ingénierie du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Protection de la ressource » 2021-2025 par le PETR,

Considérant que la thématique de la protection des milieux sera traitée dans le Nord-Loiret par des contrats entre l'agence et les syndicats de rivière (SMORE, SIARJA, etc.), et qu'il y a donc complémentarité,

Considérant l'objectif du PETR et des Communautés de communes concernées par les démarches BAC, de contractualiser avec l'AESN pour signer un CTEC centré sur les enjeux de préservation de la ressource en eau potable et de protection pérenne des captages,

Considérant que le CTEC permet d'assurer la synergie des politiques conduites avec les instances départementales, régionales ou de bassin, et qu'il définit les orientations stratégiques et peut prévoir une programmation d'actions concertées,

Vu le 12^{ème} programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, qui permet le soutien financier d'une animation pluriannuelle dédiée aux démarches BAC sur une durée de 5 ans, sur la base d'une subvention de 80% du coût des salaires chargés et d'un forfait de fonctionnement plafonné à 10 000 €/an/ETP, et avec 0,5 ETP minimum,

Vu l'avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce,

Vu le recrutement de la chargée de mission en juillet 2025,

Vu les conclusions du Comité syndical du 18 décembre 2025, validant le diagnostic territorial, le projet de CTEC 2026-2030 et entérinant le principe du portage de l'animation par le PETR pour un maximum de cohérence territoriale dans le déploiement des démarches BAC et CTEC,

Considérant le budget prévisionnel de l'action « animation BAC » ci-après (sur 5 ans) :


DEPENSES		RECETTES		
Salaires chargés animation CTEC	262 000,00 €	AESN	249 600,00 €	80,00%
Forfait de fonctionnement	50 000,00 €			
		PETR	62 400,00 €	20,00%
Total	312 000,00 €	Total	312 000,00 €	100,00 %

Considérant que les autres opérations du programme d'actions du CTEC 2026-2030 (par exemple le réseau de reliquat azotés, PSE, communication...), sous maîtrise d'ouvrage du PETR, solliciteront une participation financière des Communautés de communes compétentes, à hauteur des 20% restant à la charge du PETR, une fois déduits les financements de l'AESN,

Vu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le 
ID : 045-200079903-20251223-DELIB302025-DE

Article 1 : de valider le diagnostic territorial, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : de solliciter l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement du poste de chargée de mission BAC à hauteur de 249 600 €, soit 80,00% de la dépense éligible, conformément au tableau prévisionnel ci-dessus.

Article 3 : de solliciter les Communautés de communes compétentes en démarches BAC, pour financer, à hauteur de 20%, le reste à charge des opérations conduites sous maîtrise d'ouvrage du PETR.

Article 4 : d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2026 du PETR.

Article 5 : d'autoriser la Présidente à poursuivre les démarches de finalisation du CTEC 2026-2030, de signer tout acte et document se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Patrick GUERINET

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIÈRE



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 13 janvier 2026 et de sa publication le 13 janvier 2026 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20251223-DELIB302025-DE

S²LO